NOTES

RELATIVES AUX

INSCRIPTIONS

DU

Monument De Champlain

QUÉBEC
DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

1898

NOTES

RELATIVES AUX INSCRIPTIONS DU MONUMENT DE CHAMPLAIN

NOTES

RELATIVES AUX

INSCRIPTIONS

DU

Monument De Champlain

QUÉBEC
DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

1898

Ces notes sont tirées à vingt-cinq exemplaires numérotés et signés de ma main.

N° 2

AVIS

Ceux qui liront ces notes comprendront pourquoi je les ai conservées. Il y a dans les incidents qui s'y trouvent matière à un poème dans le genre du Lutrin de Boileau, ou à une comédie comme savait en faire le spirituel Labiche.

Outre ce motif, j'en ai eu un autre plus sérieux : l'honorable M. Alexandre Chauveau, président du comité du monument de Champlain, qui a mené cette entreprise à bonne fin avec une activité et un tact qui ont été universellement reconnus, se propose de garder, pour l'avenir, les livres de délibérations qu'il a tenus. Ces livres ne renferment qu'une partie des pièces contenues ici ; voilà pourquoi je les ai réunies en brochure, afin qu'on puisse s'en rendre compte.

L'abbé H.-R. CASGRAIN,

Québec, ce 15 octobre, 1898.

NOTES

RELATIVES AUX INSCRIPTIONS DU MONUMENT DE CHAMPLAIN

Nec quæro bellum nec vito.

En 1896, je fus nommé l'un des membres du comité chargé de rédiger les inscriptions qui devaient être placées sur ce monument. L'extrême difficulté que j'ai de lire, à cause de la faiblesse de ma vue, m'engagea tout d'abord à refuser d'en faire partie, dans la crainte de ne pouvoir me bien rendre compte des projets à discuter. J'en avertis le Président, Mgr Laflamme, et je m'abstins d'assister aux deux premières assemblées. Ce ne fut que sur les instances pressantes et réitérées d'un des membres du comité, M. l'abbé Lindsay, que je me décidai à me rendre aux réunions. M. l'abbé Lindsay s'était, paraît-il, adressé à un latiniste qui lui avait remis deux inscriptions. Il me les lut un soir que j'étais allé souper chez lui, au monastère des Ursulines, et me pria instamment de me rendre au comité, où il pensait que mon appui pourrait faire adopter plus facilement l'une des deux inscriptions. La majorité de ce comité semblait préférer que tout fût fait en langues vulgaires, française et anglaise. J'eus le tort de me laisser persuader, et ce fut le commencement de petits conflits littéraires plus amusants pour la galerie que pour les acteurs. Peu importe ; je crois pouvoir dire que, par la franchise avec laquelle j'ai exprimé mon opinion, j'ai épargné au comité quelques bévues qui auraient pu être mises à sa charge. J'en signalerai trois que je crois bien caractérisées.

La première a trait au nom même de Champlain qui était tronqué dans les deux inscriptions latines.

La seconde était dans la suite de ces inscriptions qui, comme je l'ai prouvé et comme on en est convenu, étaient trop vagues, pouvant s'appliquer presque entièrement à d'autres personnages.

La troisième était dans la rédaction défectueuse de l'inscription française qui résumait la vie de Champlain. Il suffit, pour s'en convaincre, de la comparer avec celle qu'on peut lire sur le monument et que j'ai rédigée à la demande de M. Chauveau.

Après ce court exposé, j'arrive aux détails de ce qui s'est passé. Voici d'abord le texte de l'inscription latine qui parut avoir le plus de chance d'être adoptée :

Summo viro
Samuel Champlain,
Qui,
Dei hominumque caritate instinctus,
Hanc urbem Quebecum sescentis exantlatis laboribus condidit,
Ejus, quæ tanta novæ Franciæ futura erat gloriæ
Fundamenta jecit, ipse exordium fuit,
Cum privatæ tum publicæ prudentiæ nobilissima
Genti Canadensi
Factis, edictis, scriptis reliquit documenta
Memores, ut decet, posteri atque animo grati
Monumentum
Collatis sumptibus,
Posuere.
A. D. MDCCCXCVIII.

La première objection que j'ai eu à faire au comité sur l'inscription qui précède, est celle-ci : A la seconde ligne, on lit : SAMUEL CHAMPLAIN. Il suffit d'ouvrir les Œuvres de Champlain, édition Laverdière, vol. I, p. XI, note, pour constater que dans son contrat de mariage, Champlain lui-même s'est fait désigner sous le nom de : SAMUEL DE CHAMPLAIN. C'est donc ainsi évidemment qu'il entendait que son nom fut écrit. De quel droit alors peut-on l'écrire autrement qu'il ne le voulait lui-même ?

Le Comité s'est rendu sans objection à cette remarque, et a modifié ainsi le commencement de l'inscription :

Summo viro
Samuel de Champlain

Le texte qui suit contient une nouvelle rédaction de l'inscription, faite à la demande de M. l'abbé Lindsay.

Summo viro
Samueli de Champlain
Qui
Dei hominumque caritate instinctus,
Post multas ac dissitas plagas
Solerter, intrepide, patienter exploratas
Hanc urbem Quebecum sescentis exantlatis laboribus condidit,
Qui rebus pace ac bello præclaræ gestis
Prima ejus, quæ tanta Novæ Franciæ futura erat, gloriæ
Fundamenta jecit, ipse exordium fuit;
Qui factis, edictis, scriptis
Nobilissima genti Canadensi
Cum privatæ tum publicæ prudentiæ edidit documenta;
Posteri
Admirationis, observantiæ, pietatis causâ,
Monumentum
Collatis sumptibus
Posuere

Québec, 30 novembre 1896.

Monsieur Lindsay,

Chapelain des Ursulines, Québec.

Mon cher Chapelain,

Chacun était si empressé de donner son avis au comité d'hier que je n'ai pu expliquer ma pensée au sujet du passage de l'inscription : *Dei hominumque caritate instinctus.* La tentative de colonisation faite par la marquise de Guercheville et les Jésuites me semble plus mériter cet éloge que Champlain avec ses compagnons ; car elle était toute catholique et en vue de la conversion des sauvages. Si vous jetez un coup d'œil sur l'ouvrage du P. de Rochemonteix, vous y verrez, vol. 1, p. 8, : "Les catholiques se mirent du côté des mécontents, en voyant l'œuvre d'une colonisation essentiellement catholique confiée au lieutenant général de Monts... calviniste." Une inscription comme celle dont vous vous occupez doit être strictement historique et ne pas donner lieu à des discussions. Or, je crois que vous n'en êtes pas encore rendus là. Vous savez qu'ici nous sommes trop portés à faire du panégyrique : c'est ce qui me met en défiance. Pre-

nous garde qu'un jour ou l'autre le P. de Rochemonteix nous dise, comme à l'auteur de l'Histoire de Mgr de Laval, que nous sommes tombés dans un tel enthousiasme, pour ne pas dire plus, que nous en avons perdu de vue la vérité. (textuel).

Le tout humblement soumis,

H.-R. CASGRAIN.

Québec, 4 décembre, 1896.

Monsieur l'abbé Lindsay,
Chapelain des Ursulines, Québec.

Mon cher Chapelain,

En vous soumettant, mardi dernier, mes humbles observations, j'en ai oublié une que je crois devoir vous indiquer. L'auteur de l'inscription, que je reconnais comme un latiniste consommé, d'autant plus volontiers que je n'en suis pas juge, ne me paraît pas avoir aussi bien compris le sujet qu'il avait à traiter et s'est trop borné à cause de cela à des généralités qui peuvent convenir à d'autres personnages. Ainsi les six premières lignes de l'inscription peuvent s'appliquer tout aussi bien à Jacques Cartier qu'à Champlain. Lisez plutôt :

Summo viro,
Jacobo Cartier,
Qui,
Dei hominumque caritate instinctus,
Post multas ac dissitas plagas
Solerter, intrepide, patienter exploratas

Il n'y a ensuite qu'à faire une légère modification pour gagner une nouvelle ligne :

Hunc portum Quebecum sescentis exantlatis laboribus invenit;

On peut encore glaner dans les lignes suivantes :

Qui rebus pace.....Præclare gestis
.....
.....
Qui factis,.....Scriptis
Nobilissima genti Canadensi
Cum privatæ tum publicæ prudentiæ edidit documenta ;

Vous ne perdez pas même la beauté finale que vous m'avez fait admirer, le *cursus velox* :

Posteri
Admirationis, observantiæ, pietatis causâ,
Monumentum
Collatis sumptibus
Posuere.

Vous allez trouver ces remarques bien impertinentes; mais je me reprocherais de ne pas vous les faire en toute simplicité, afin d'éviter plus tard de plus graves inconvénients.

Le tout humblement soumis,

H.-R. CASGRAIN, Ptre.

Monastère des Ursulines, Québec, 5 décembre 1896.

M. l'abbé H.-R. Casgrain, Québec.

Monsieur l'abbé et vénéré confrère,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date d'hier. Si j'en comprends bien le sens, le fond de l'inscription, *Summo viro*, ne vaudrait rien, ou à peu près. Resterait la forme, que cependant vous vous déclarez incapable d'apprécier justement. Comme celle-ci pourrait difficilement trouver grâce devant l'éminent latiniste qui croyait, sans être trop sûr, y distinguer une répétition de verbe, je pense qu'il est mieux de rendre l'inscription à son auteur sans plus, avant qu'elle soit réduite à néant, comme la feue brochure de L.-O. David. Toutefois, vous admettrez avec moi, j'ose l'espérer, que la critique s'étant manifestée un peu tard, un temps utile, pour dire le moins, a été perdu : ce qui vérifierait une fois de plus, le mot du poète : *Love's labor lost.*

Je ne saurais communiquer avec l'auteur qu'après un laps de quatre jours. Mais je connais suffisamment ses intentions pour réserver et réclamer en son nom le travail que j'ai soumis au Comité. Je désire en faire autant de l'autre inscription, *Virum suspice viator*, qui au dire des connaisseurs, est inférieure au *Summo Viro.*

C'est fâcheux que la statue de Champlain n'ait pas subi pareille épreuve. Telle qu'elle est, il est à craindre qu'elle ne ressemble pas même à Jacques Cartier.

Agréez, Monsieur l'abbé, l'assurance de mon respectueux dévouement.

LIONEL LINDSAY.

Québec, 5 décembre, 1896.

Monsieur l'abbé Lindsay,

Chapelain des Ursulines, Québec.

Mon cher Chapelain,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'aujourd'hui et je me rends à votre désir en vous renvoyant la copie des deux inscriptions, avec traduction, que vous avez bien voulu me communiquer. Si on m'avait laissé tranquillement dans mon coin, comme je le désirais, je n'aurais pas eu la peine de me prononcer sur leur mérite. Je n'ai même pas voulu aller aux deux premières assemblées de votre comité, et c'est surtout à vos instances que j'ai cédé en m'y rendant. Je regrette avec vous de n'avoir pu saisir du premier coup d'œil les défauts que je crois apercevoir dans l'inscription *Summo viro* en ce qui regarde, non pas la forme, mais le fond. La critique n'est pas une chose facile, pour moi en particulier qui ai toujours besoin de quelqu'un pour lire et écrire. Au reste, le retard dont vous vous plaignez n'a pas une grande conséquence, car le président du comité m'a assuré que rien de pressait de prendre une décision.

Quant au monument de Champlain dont vous me parlez, vous savez que je ne l'admire pas plus que vous. La statue n'est pas plus celle de Champlain que de Cartier : c'est un bon Monsieur quelconque, qui peut s'appeler d'un nom quelconque. Je vous ai dit la réponse qu'on m'a faite, quand j'ai exprimé l'idée d'une statue dans le genre de celle d'Amatheis.

Veuillez agréer, mon cher Chapelain, l'assurance de mon respectueux dévouement.

H.-R. CASGRAIN, Ptre.

Dans le cours de l'hiver de 1897, pendant que j'étais en France, le comité des inscriptions du monument de Champlain, se réunit de nouveau, et eut à se prononcer sur une dernière rédaction de l'inscription latine. Avant de l'adopter définitivement, M. Chauveau, président-général, crut devoir la soumettre à une assemblée du comité. Il m'invita d'y assister par la lettre suivante :

MONUMENT CHAMPLAIN

Québec, 22 octobre 1897.

Cher Monsieur,

Il y aura, vendredi, le 22 octobre, à 5 heures, p. m., à mon bureau au Palais de Justice, réunion du comité chargé de la construction du monument. Cette réunion est très importante, et je vous demanderai tout spécialement d'y assister. Comme il faut absolument décider sans plus de délai quelles inscriptions seront gravées sur ce monument, j'ai convoqué, pour la même réunion, les membres du sous-comité des inscriptions, afin que nous puissions cette fois avoir une décision finale. Je tiens à ce que tous les membres soient présents pour donner leur opinion sur cette importante question ; car c'est généralement ceux qui n'assistent pas à des comités de la nature du nôtre, qui sont le plus portés à critiquer les décisions prises en leur absence. Je compte sur votre présence, vendredi, à 5 heures.

Votre bien dévoué,

ALEXANDRE CHAUVEAU,

Président du comité, Monument Champlain.

La liberté peut-être trop grande avec laquelle j'avais donné mon opinion, l'année précédente, avait été fort désagréable à plusieurs membres du comité qui, après avoir souhaité ma présence, auraient voulu me voir bien loin. Comme M. l'abbé Lindsay, ils ne s'étaient pas gênés de dire que je n'étais qu'un ignare en fait de latin. Cela m'était fort indifférent, car je n'ai aucune prétention à ce sujet.

Un hasard me donna la tentation de mettre à l'épreuve ceux des membres qui se regardaient comme des juges com-

pétents. Un ami me lut un jour, dans la *Semaine religieuse* de Valleyfield, du 1er octobre 1897, une inscription composée par Léon XIII en l'honneur de saint Bonaventure. Cette inscription très concise ne contient qu'une pensée, mais très belle et générale, pouvant fort bien s'appliquer à Champlain, ainsi qu'on peut le constater par ce qui suit. Je fis donc l'adaptation voulue et je la remis, en présence d'un témoin, au secrétaire du comité, M. Ludovic Brunet, en le priant de la présenter à la séance, sans en dire la provenance. On va voir quel en fut le résultat.

Je fus un de ceux qui s'opposèrent le plus énergiquement à l'adoption de l'inscription proposée, parce que cette composition, qui n'a pas moins de soixante et sept mots, ne contient à mon avis aucune pensée vraiment saillante. Je conclus mes remarques en disant que je n'étais pas opposé en principe à une inscription latine, et que si l'on en proposait une qui pût souffrir la comparaison avec la magnifique inscription du monument de Montcalm et Wolfe, placé tout auprès, je voterais pour son adoption ; mais on en était loin. La majorité du comité se prononça contre toute inscription latine, au grand désappointement de la minorité. La déconvenue du pauvre M. Lindsay fut d'autant plus sensible qu'il croyait être nanti d'une œuvre si remarquable, qu'en la recevant, l'année précédente, il avait dit à Mgr Laflamme, lequel me l'a répété, que le moins que le comité pouvait offrir en récompense à son auteur, était la somme de cent dollars. Un plaisant disait à ce propos que c'était l'histoire renouvelée de Perrette. Le pot au lait était répandu ; et cela par ma faute. On jugera de l'indignation par les lettres suivantes. Celle de mon brave ami, M. Chapais, a de quoi surprendre de la part d'un tel homme d'esprit : mais je crois que sa colère était plus apparente que réelle. Il n'a pas voulu lâcher ses collègues ; mais au fond il a dû rire sous sa moustache.

Quant au personnage qui signe Ernest Gagnon, il est trop connu pour qu'il faille être surpris du ton de sa lettre ; elle est digne de son insuffisance et de sa sotte prétention.

Voici d'abord la lettre que j'écrivis à M. Chauveau après la séance :

Québec, 25 octobre, 1897.

Monsieur Alexandre Chauveau,

Président du Comité du Monument Champlain, Québec.

Monsieur le Président,

Je sais que plusieurs membres du Comité, présents à la séance du 22 octobre dernier, ont été fort mécontents de ce que je me suis opposé à l'adoption de l'inscription latine qui a été soumise. J'ai prétendu et je prétends encore que cette inscription n'est pas digne du Monument Champlain, parce qu'elle n'a rien de remarquable comme idée.

A la même séance, il a été présenté et déposé sur la table une autre inscription latine que personne n'a pris la peine de regarder, et qui, à mon avis, est bien supérieure à celle qu'on a voulu nous imposer. On en conviendra, quand on saura à qui appartient l'idée-mère qu'elle renferme et qui en fait toute la beauté.

Voici cette inscription ;

Samueli de Champlain
Conditori urbis Quebecensis
Patri Novæ Franciæ
Cives
Tanto viro gloriantes
Externique
Unanimes in admiratione virtutis
Et sapientiæ ejus
Ære collato dedicaverunt
Anno M. DCCCLXXXXVIII

Traduction littérale :

A Samuel de Champlain
Fondateur de la ville de Québec
Père de la Nouvelle-France
Les citoyens
Se glorifiant d'un si grand homme
Et les étrangers
Unanimes dans leur admiration pour son courage
Et sa sagesse
Ont dédié ce monument par souscription
En l'année M. DCCCLXXXXVIII

Les partisans de la première inscription étaient tellement décidés à la faire adopter par le Comité, s'ils le pouvaient, que pas un seul d'entre eux n'a voulu jeter même un coup d'œil sur celle qu'on vient de lire et qui est restée sur la table. J'ai eu là la preuve qu'il était inutile d'en parler. Je tiens à constater ce fait et je vous prie, Monsieur le Président, de faire insérer ma lettre dans le Rapport de la séance.

Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

H.-R. CASGRAIN, Ptre.

En écrivant la lettre précédente, je croyais qu'aucun des membres du Comité n'avait regardé l'inscription déposée sur la table ; mais j'étais sous une fausse impression. MM. Lindsay et Chapais se l'étaient fait passer, et l'avaient lue. Dans l'ardeur de la discussion, à laquelle je prenais une part très active, je ne m'en étais pas aperçu. Mais le fait d'en avoir pris connaissance, ne les rend que plus inexcusables. Puisqu'ils tenaient tant au latin, pourquoi ne se sont-ils pas emparés de cette inscription, et n'ont-ils pas demandé de voter pour son adoption, à défaut de l'autre. Ils auraient ainsi eu une chance de plus de succès ; mais évidemment ils n'en ont pas compris la valeur. C'était leur prétendu chef-d'œuvre qu'ils voulaient coûte que coûte faire admettre. En cherchant à tout gagner, ils ont tout perdu. M. Prudhomme avait une opinion, et il la partageait ; eux en avait une aussi, mais ils ne la partageaient pas. J'étais certainement opposé à *leur latin*, mais non pas *au latin* ; la preuve, c'est que je leur ai proposé celui de Léon XIII, dont ils ont fait le cas que l'on sait—*Margaritas*.

De mes trois critiques, celui qui a été le plus prudent est M. Chapais. Accoutumé aux luttes et aux surprises du journalisme, il a flairé, sans trop s'en apercevoir, la pensée d'un maître dans l'inscription. Aussi s'est-il gardé de s'y heurter directement. Il a tourné la difficulté en se rabattant sur des généralités peu compromettantes. M. Lindsay, au contraire, s'est enferré en osant placer sa lourde composition au-dessus du petit chef-d'œuvre de Léon XIII. Pour M. Ernest Gagnon, il s'est mis bénoîtement les pieds dans les plats, avec de pieux trépignements d'indignation. Sa lettre est à encadrer.

Avant de citer les lettres de MM. Lindsay, Chapais et Gagnon, je dois placer la suivante que j'ai adressée à M. Chauveau à sa demande :

Québec, ce 1er novembre, 1897.

L'honorable juge Chauveau,
Québec.

Mon cher monsieur Chauveau,

En réponse à votre demande, je vous envoie copie de l'inscription de Léon XIII, d'après laquelle j'ai calqué celle que j'ai faite pour Champlain. C'eut été un véritable plagiat, si je n'avais pas eu le soin de déclarer le fait d'avance, particulièrement au secrétaire du comité, M. Brunet, en lui remettant l'inscription devant un autre témoin, avant la séance. Vous avez remarqué que, dans la lettre officielle que je vous ai adressée, j'ai appuyé sur le même fait en parlant de la supériorité de cette inscription sur l'autre. " On en conviendra, disais-je, quand on saura à qui appartient l'idée-mère qu'elle renferme, et qui en fait toute la beauté."

L'inscription de Léon XIII a été composée, cette année même, pour un monument érigé à saint Bonaventure dans la petite ville de Bagnarea, en Toscane. Je mets en regard les deux inscriptions.

Bonaventuræ	Samueli de Champlain
Episcopo cardinali Albanensi	Conditori urbis Quebecensis
Doctori seraphico	Patri Novæ Franciæ
Cives	Cives
Tanto viro gloriantes	Tanto viro gloriantes
Externique	Externique
Unanimes in admiratione sapientiæ	Unanimes in admiratione virtutis
Et sanctimoniæ ejus	Et sapientiæ ejus
Ære collato dedicaverunt	Ære collato dedicaverunt
Anno MDCCCLXXXXVII	Anno MDCCCLXXXXVIII

En soumettant au Comité l'inscription pour Champlain, je prévoyais bien que l'on crierait au plagiat pour réussir à l'écarter ; mais j'espérais qu'on prendrait au moins la peine de l'examiner et de la discuter. J'en aurais profité pour l'indiquer comme modèle à suivre dans une autre inscription qui aurait pu être mise à l'étude. Pouvais-je proposer un meilleur modèle à imiter que le grand latiniste qui s'appelle Léon XIII ?

Croirez-vous qu'un membre du comité a eu l'imprudence, pour ne pas dire plus, de traiter de banalité l'idée de cette inscription et de me l'écrire ? Il y a des gens qui se plaisent à reculer les frontières du ridicule. D'après ce savant critique, l'expression *externi*, *étrangers*, est on ne peut plus malheureuse ! Vous m'avez fait remarquer qu'au contraire, elle est très heureuse, qu'elle est tout aussi bien placée que dans l'inscription de Léon XIII, puisque nous avons des souscripteurs en Europe comme en Amérique, en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, sans compter les diverses parties du Canada.

Avant et après la séance du 22 octobre, j'ai montré cette inscription à plusieurs latinistes très compétents, et tous ont trouvé qu'elle s'adaptait admirablement à Champlain.

Veuillez agréer l'assurance de mon entier attachement.

H.-R. CASGRAIN, ptre.

P.-S.— Pour vous montrer que je n'exagère rien, voici le texte de la critique mentionnée plus haut : " Si l'on compare les idées des deux inscriptions... celle que vous préconisez est tellement inférieure que vous trouverez difficilement un homme de goût connaissant bien l'œuvre et le caractère de Champlain pour partager votre avis. C'est un terme pastiche d'une absolue banalité. Le mot " étrangers, " qui pouvait convenir dans une autre inscription, y est particulièrement malheureux. Le plagiat est mal fait ".

Que dites-vous de cela ?

H.-R. C.

Lettre de M. l'abbé Lindsay.

Monastère des Ursulines, 27 octobre 1897.

Hon. A. Chauveau,
Président du Comité du Monument Champlain, Québec.

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir, sur ma demande, adressé copie de l'inscription latine déposée sur la table à la réunion du 22 du courant, et d'y avoir adjoint le billet de M. l'abbé Casgrain.

J'étais revenu de la dernière réunion bien décidé à laisser dormir dans leur carton tous nos projets d'inscription, et à garder sur nos malentendus un religieux silence ; mais je vous avoue que je ne puis tenir à ma résolution en face de la docte indignation et des dires, plus ou moins exacts, de M. l'abbé Casgrain.

Sa lettre, permettez-moi de vous le dire, contient des assertions fausses et injustes, que j'attribue volontiers à l'inattention ou à la précipitation, et accuse un défaut de logique et de critique que je regrette de constater chez un écrivain de de son mérite.

C'est d'abord une inexactitude que de dire que " personne n'a pris la peine de regarder l'inscription latine déposée sur la table " lors de la dernière réunion. En effet, celui de tous les membres présents qu'on pouvait croire le moins empressé à en prendre connaissance,—je veux dire le soussigné,—a lu cette inscription, et, après la séance, a prié M. le Secrétaire de lui en adresser copie, comme en fait foi votre lettre en date du 25 du courant.

C'est aussi une injustice que de reprocher aux membres du Comité de n'avoir pas même jeté un coup d'œil sur une inscription latine, dont l'existence a été annoncée durant le feu de la discussion, et (ce qui est plus grave) après qu'on a détruit radicalement toute opportunité d'un pareil examen, en votant à deux mains contre le principe même de toute inscription latine.

Car M. l'abbé Casgrain a beau aujourd'hui, comme lors de la réunion du 22 courant, vouloir nous persuader qu'il n'est pas opposé au latin pour l'inscription en question, il a perdu tout droit de nous convaincre : 1°. en applaudissant de vive voix à la proposition de M. Price de faire du Monument-Champlain " un monument pratique, " " à la portée de l'intelligence des touristes américains ; "

2°. En soutenant contre mon plaidoyer en faveur d'une langue immuable comme le latin, la fixité de la langue française ;

3°. En ne voulant pas, dans son vote, distinguer, comme l'a fait Mgr Gagnon, entre l'exclusion d'une inscription latine en général et celle de telle inscription en particulier ;

4° En prétendant qu'il consentirait à une inscription

latine à condition que ce fut un chef-d'œuvre, dans le genre de l'inscription Wolfe-Montcalm. M. l'abbé ne peut alors être sérieux en proposant comme un chef-d'œuvre l'inscription nouvelle, après avoir qualifié "d'infiniment inférieure" celle qu'il nous accuse d'avoir voulu imposer au Comité.

C'est ici, à mon humble avis, que la critique de M. l'abbé Casgrain est en défaut. S'abstenant, je le présume, de toute appréciation du style de la première inscription, M. l'abbé nous dit aimablement "qu'elle est indigne du monument Champlain et qu'elle n'a rien de remarquable." Cette critique vise apparemment le fond, ce que M. l'abbé appelle "l'idée-mère" de l'inscription. Sans vouloir, pour le moment, faire une critique comparative des deux inscriptions latines, je me contente de vous dire, M. le Président, (et je ne crois pas que la critique impartiale me contredise là-dessus), que l'idée-mère de l'inscription que j'ai eu l'honneur de soumettre à votre Comité, et dont, hélas, je regrette de n'être pas l'auteur, contient toute l'idée-mère de sa concurrente, et, en plus, une jolie famille d'idées-filles pour la mettre en relief. Je me plais à dire qu'une de ces dernières, (et une des plus caractéristiques), est née de l'inspiration de ce même abbé Casgrain qui s'ingénie tant aujourd'hui à méconnaître le fruit de sa pensée. En justice, et au nom de la logique et de la critique, je réclame auprès de vous, M. le Président, l'insertion de la présente au cahier des procès-verbaux de votre Comité, au cas où vous consentiriez à y inscrire celle de M. l'abbé Casgrain.

Les deux inscriptions, i. e. "celle qu'on a voulu imposer" et "celle qu'on n'a pas voulu regarder," seront ainsi transmises à la postérité, qui sera libre de les examiner, de les comparer, et de les juger sans partialité, à leur mérite, et non pas d'après la réputation de "celui à qui appartient l'idée-mère" de l'une ou de l'autre. La critique, comme toute science digne du nom, s'appuie sur des principes invariables, et "l'argument d'autorité, comme l'enseigne l'école, est toujours le plus faible."

Un dernier regret, M. le président, en terminant cette lettre déjà trop longue. En l'exprimant, je reviens, malgré moi, à ma chère inscription que j'avais pourtant pieusement ensevelie.

Le Canada est un pays trop chrétien, et Champlain un trop grand chrétien, pour qu'on érige un monument *neutre* à l'illustre fondateur de Québec. Pour ne pas heurter des préjugés plus ou moins redoutables, on avait réduit au *minimum* l'idée chrétienne indispensable.

Scriptis sui superstes Dei ac patriæ plenis

A cela quel homme sensé peut-il objecter? Ce trait est d'une vérité historique incontestable. Ici encore, je m'appuie sur l'éditeur conjoint des " Œuvres de Champlain, " et sur l'auteur de la " Vie de la Vén. Marie de l'Incarnation. " Enlevez cette ligne, et le monument est totalement et exclusivement païen.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, copie de la traduction en français de l'inscription latine que j'ai présentée au Comité, avec prière de l'inscrire, ainsi que le texte original, dans vos procès-verbaux.

Agréez, M. le Président, l'assurance de mon sincère dévouement.

LIONEL LINDSAY, Ptre.

Summo viro
Samueli de Champlain
Qui indeffessum nobili in pectore animum gerens,
Singularis in navigando explorandoque solertiæ gloriam
Quebeci cum immenso conditi labore gloria cumulavit;
Qui, vivos laudibus et privatis abundans et publicis,
Nascentem Novam Franciam ad futuros illos informavit splendores;
Scriptis sui superstes Dei ac patriæ plenis,
Adultam gentem Canadensem etiamnunc ad omnia eximia exhortatur
Ultro posteri
Ære conlato monumentum
Perenni admirationis, observantiæ, pietatis indicis
Posuerunt.

Au grand homme, Samuel de Champlain, qui joignit à la gloire d'un navigateur explorateur hors ligne celle d'avoir fondé Québec au prix d'immenses labeurs : qui, vivant, éminent en mérites et d'ordre privé et d'ordre public, façonna la Nouvelle-France naissante pour les splendeurs de son glorieux avenir ; et qui, maintenant encore se survivant à lui-même dans des écrits pleins de Dieu et de la patrie, pousse le

le peuple canadien, désormais grandi et adulte, vers les plus hautes et les plus nobles destinées : (à ce grand homme, dis-je) la postérité a, par contributions volontaires, érigé ce monument, témoignage éternel d'admiration, de respect, de reconnaissante affection.

M. Lindsay ne m'ayant pas adressé un double de sa lettre, comme firent MM. Chapais et Gagnon, je n'eus pas à lui répondre.

Voici maintenant la lettre de M. Chapais.

Québec, 30 octobre 1897.

L'Honorable A. Chauveau,

Président du Comité du Monument Champlain, Québec.

Monsieur le Président,

Monsieur l'abbé Casgrain m'ayant transmis un double de la lettre étonnante qu'il a cru convenable de vous écrire, je me vois forcé de revenir, moi aussi, sur certain incident de notre dernière séance, quoique cela me soit très désagréable. Cet incident—qui dans mon humble opinion jettera peu de lustre sur notre comité et sur son œuvre,—cet incident était clos tant bien que mal. Le vote d'une majorité avait doctement décrété qu'à Québec nous sommes trop avancés dans le progrès intellectuel pour nous attarder au culte de l'épigraphie latine, bonne tout au plus à charmer les loisirs d'un Léon XIII ou d'un Gladstone. Je l'avoue à ma honte, cette opinion n'avait pas été la mienne. J'avais cru—quelle naiveté !—que nous voulions faire un monument digne de notre héros, digne de nos traditions religieuses et nationales, un monument pouvant parler, par sa conception et son exécution, au cœur, à l'intelligence et à l'âme. Et la belle inscription soumise par M. l'abbé Lindsay, et acceptée par le sous-comité des inscriptions, me paraissait correspondre à ce désir d'une façon très heureuse. Je m'étais trompé. Ce n'était pas un monument méritant non seulement par son apparence imposante les suffrages de la foule, mais aussi par son langage classique le suffrage plus délicat et plus choisi des esprits cultivés ; ce n'était pas un monument distingué que le comité ambitionnait la gloire de léguer à la postérité ; c'était

un monument quelconque, sans cachet intellectuel et sans reflet littéraire, puisque l'on a demandé à mon ami le Dr Dionne qu'un simple énoncé de dates historiques.—Soit ; le comité anxieux de rester dans le prosaïque et le vulgaire, le décidait ainsi. Je m'inclinais devant le nombre, tout en m'honorant d'avoir voté avec la minorité. Mais voici que, non content d'avoir pris une attitude bien surprenante, étant donné sa réputation et sa culture, M. l'abbé Casgrain veut nous provoquer par sa lettre. Je ne saurais, pour ma part, laisser passer cette agression sans deux mots de réponse.

M. l'abbé Casgrain réclame humblement la paternité du petit truc que nous avons vu se produire à la dernière séance : le truc de l'inscription latine, se faufilant inopinément hors de la poche de M. Brunet, et faisant son apparition *in extremis* devant le comité, trois minutes avant le vote. C'est lui qui a combiné cet effet manqué. Je m'en doutais un peu, mais je ne l'en félicite pas. Car cette inscription tard venue met à son actif deux contradictions au lieu d'une. D'abord, dans le débat, après qu'il se fut prononcé contre l'idée de toute inscription latine à cause des illettrés, des touristes, des Canadiens, des Anglais, des Yankees, que sais-je encore ? Je lui ai fait dire ensuite qu'il serait favorable à une inscription latine autre que celle de M. l'abbé Lindsay. Première contradiction. Puis voici une inscription latine inédite que M. l'abbé Casgrain nous soumet tortueusement au moment même où, stratégiste prudent, et se tenant à l'arrière-garde, il pousse contre nous et contre la langue de Virgile, de Cicéron et de l'Eglise, le bataillon composé de MM. Price, Talbot et alios. Deuxième contradiction. Evidemment, M. l'abbé Casgrain aurait mieux fait de laisser passer pour orphelin son petit truc.

M. Casgrain affirme à deux reprises dans sa lettre, que personne n'a pris la peine de regarder son inscription, que pas un seul d'entre nous n'a voulu jeter même un coup d'œil sur elle. Je regrette d'avoir à déclarer que ce sont là des affirmations téméraires. J'ai pris moi-même, séance tenante, communication de la fameuse inscription. Mais il ne s'agissait pas en ce moment de discuter la valeur comparative de deux pièces ; il s'agissait de décider s'il y aurait ou non du latin sur le monument, et M. Casgrain coulait bas le latin par son vote et celui de ses émules, tout en se déclarant prêt à nous fournir du latin portant son estampille.

Remarquez bien que je ne discute pas le mérite de la seconde inscription. On en aurait emprunté l'idée à Léon XIII, paraît-il. Certes, je m'incline devant cet auguste latiniste. Mais Léon XIII n'a certainement pas écrit d'inscription à la mémoire de Champlain ; il y a donc eu sûrement adaptation, et il resterait à peser la valeur de cette adaptation et la dextérité de l'adaptation.

En voilà bien assez et même trop. Je regrette que M. l'abbé Casgrain en m'adressant son double m'ait forcé à dire beaucoup de choses que je pensais, mais que je comptais garder pour moi. Pour me résumer, je regrette l'action du comité, je n'admire ni l'attitude ni les habiletés maladroites de M. l'abbé Casgrain, et je déplore les complaisances dont il a su gagner le concours dans cette affaire au détriment de notre œuvre.

J'ai l'honneur d'être, M. le Président,

Votre bien dévoué,

TH. CHAPAIS.

Réponse

Québec, 3 novembre, 1897.

L'honorable Th. Chapais, Québec.

Mon cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une lettre que j'ai adressée à M. Chauveau le 1er novembre dernier. Je n'ai qu'à y ajouter un mot d'explication en réponse à celle que vous lui avez écrite et dont vous avez bien voulu m'envoyer une copie.

Lorsque, l'année dernière, on m'a nommé l'un des membres du sous-comité du monument Champlain, j'ai refusé de me rendre aux premières assemblées pour deux raisons, d'abord parce que je déteste ces réunions, où l'on perd les trois quarts de son temps, sinon plus, ensuite parce que l'impossibilité où je suis de lire me rend très difficile la tâche de prendre part aux délibérations. Mais on m'a fait tant d'instances, M. l'abbé Lindsay, en particulier, m'en a fait de si pressantes et de si réitérées, me disant que j'y serais très utile pour l'aider à faire adopter l'inscription latine qu'il

présentait, que j'ai eu le tort de céder, bien qu'avec répugnance. J'ai eu celui bien plus grand de dire librement mon opinion. Dès ce moment, je n'ai plus été qu'un être insignifiant et un ignorant en fait de latin. M. Lindsay a eu la complaisance de me l'écrire, on me l'a répété, M. Ernest Gagnon me l'a redit dans une lettre récente. Cela m'est bien égal, parce que je ne me vante pas du tout d'être fort en latin. Mais j'ai voulu m'assurer si ceux que l'on proclame comme maîtres en cette langue, sont aussi forts qu'on le dit. Voilà pourquoi j'ai saisi l'occasion de les mettre à l'epreuve. Je sais à quoi m'en tenir maintenant, surtout depuis que j'ai lu la lettre ou plutôt le Mémoire de M. l'abbé Lindsay à M. Chauveau, et celui dont m'a honoré M. Ernest Gagnon.

J'admire le latin de Léon XIII, et je n'aurais pas eu honte de le lire sur le monument Champlain. Ce n'est pas votre avis ni celui de vos amis.

Permettez-moi de ne pas partager votre sentiment.

Je mets ici toutes mes salutations.

H.-R. CASGRAIN, Ptre.

Lettre de M. Ernest Gagnon.

Québec, 27 octobre 1897.

A M. l'abbé H.-R. Casgrain, Québec.

Monsieur l'abbé,

J'ai reçu le duplicata de la lettre que vous avez adressée avant-hier à l'honorable M. Chauveau, et je vous déclare que ce document m'a péniblement surpris.

Vous dites que vous vous êtes opposé à l'adoption d'une inscription latine qui a été soumise à la séance du comité de construction du monument Champlain du 22 de ce mois. Or, aucune inscription latine particulière n'a été l'objet des délibérations de ce comité, vendredi, le 22. On y a simplement rejeté le principe d'une inscription latine, et vous étiez de ceux qui ont rejeté ce principe.

Dans la discussion, cependant, vous avez dit que vous seriez pour une inscription latine, si celle-ci était un chef-d'œuvre.

Vous dites qu'il a été présenté et déposé sur la table, à la même séance, une autre inscription que personne n'a pris la peine de regarder, inscription " bien supérieure à celle que l'on a voulu imposer. " Pendant la discussion, vendredi dernier, il a été en effet question d'une autre inscription, mais dans un moment où cette pièce ne pouvait régulièrement être présentée. Elle a été mise sur la table où se tenait le secrétaire, sans indication de provenance, et pardonnez-moi de vous contredire encore,— deux des membres présents en ont pris immédiatement communication. Si on a laissé cette inscription de côté, de même que celle qui avait été approuvée unanimement par le sous-comité des inscriptions, c'est parce que la résolution que vous avez appuyée et contribué à faire passer ce soir-là, a écarté—je le répète—le principe même d'une inscription latine.

Maintenant, que parlez-vous d'imposition de la part de la minorité ? Que voulez-vous dire ?

Je repousse, pour ce qui me concerne, cette idée d'imposition, qui n'a pu être non plus l'idée de monsieur l'abbé Lindsay, de M. LeSage, de l'honorable M. Chapais. Votre affirmation est simplement gratuite. D'ailleurs, ce ne sont pas les minorités qui imposent leurs volontés : vous savez bien cela.

Quant à l'inscription que vous transcrivez dans votre lettre à l'honorable M. Chauveau, je vous avoue que je ne partage pas votre admiration à son endroit.

Je ne parle pas de la latinité du morceau. Vous avez souvent prétendu que vous ne saviez pas le latin, et je le sais moins que vous encore. Autre chose est de pouvoir traduire sommairement une page latine et autre chose est de pouvoir en apprécier les nuances et la valeur littéraire. Mais si l'on compare les idées des deux inscriptions dont il a été question l'autre soir, et que l'on a pas examinées régulièrement ce soir-là, grâce à vous et à vos amis, celle que vous préconisez est tellement inférieure que vous trouverez difficilement un homme de goût connaissant bien l'œuvre et le caractère de Champlain pour partager votre avis.

C'est un terne pastiche d'une absolue banalité.

Le mot "étrangers," qui pouvait convenir dans une autre inscription, y est particulièrement malheureux. Le plagiat est mal fait.

Vous appelez "partisans" les membres du sous-comité des inscriptions qui ont adopté à l'unanimité le travail présenté par M. Lindsay, que l'on n'a pas voulu examiner vendredi. Cette appellation, avec son contexte, est quasi injurieuse. J'ai été heureux de me rallier à l'opinion de mes collègues qui ont approuvé la très belle et très noble inscription présentée par M. l'abbé Lindsay, mais je ne me suis concerté avec personne pour favoriser cette approbation.

Vous écrivez encore : "Les partisans de la première inscription étaient tellement décidés à la faire adopter par le comité, s'ils le pouvaient, que pas un seul d'entre eux n'a voulu même jeter un coup d'œil sur celle qui est restée sur la table."

Cela est inexact, car M. Chapais et l'abbé Lindsay, deux de ceux que vous voulez désigner, en ont pris communication séance tenante.

Vous ajoutez : "J'ai eu là la preuve qu'il était inutile d'en parler."

S'il était réellement inutile de parler de cette inscription latine nouvelle, ce devait être parce que la majorité ne voulait pas d'une inscription latine quelconque ; mais pourquoi alors vous attaquer à la minorité ?

Personne ne vous a empêché de parler, et, de fait, vous avez parlé pendant cette séance. A la suite de M. Price, vous avez exprimé l'opinion que le monument ne devait recevoir que des inscriptions françaises et anglaises.

Je ne vous comprends pas : vous avez voté pour une proposition repoussant le principe même d'une inscription latine, et vous venez aujourd'hui nous dire qu'en face de l'attitude de la minorité qui, elle, voulait d'une inscription latine, vous avez senti qu'il était inutile de chercher à faire adopter une inscription latine nouvelle, dont, en effet, vous n'avez pas parlé.

Cette inscription n'a pas été présentée régulièrement ; mais elle eût pu l'être si la résolution que vous avez contribué à faire adopter, n'eût pas fait sombrer toute idée d'inscription autre qu'une inscription en langue vulgaire, en français ou en anglais.

En résumé, vous vous plaignez de votre fait, et je me

demande ce qui a pu vous pousser à écrire cette malheureuse épître à l'honorable Monsieur Chauveau.

Abordons maintenant un autre côté plus sérieux de la question.

Pendant le séjour de MM. Chevré et Le Cardonnel à Québec, vous leur avez reproché très crûment de ne pas connaître leur héros, et vous leur avez fait lire par un membre du comité, l'extrait suivant d'un de vos ouvrages : "L'Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France."

"Quand, aux heures de solitude, dans le silence et le recueillement de l'âme, nous remontons vers le passé, et que, saisis d'une religieuse émotion, nous pénétrons dans le temple de notre histoire ; parmi tous ces héros dont les robustes épaules soutiennent les colonnes de l'édifice, nul mieux que Champlain ne porte sur un visage plus serein de plus majestueuses pensées. Type et modèle de tous ces héros qu'un même honneur assemble, il occupe le rang suprême près de l'autel de la patrie. Nul, en effet, parmi ces rois de notre histoire, ne réunit plus d'éminentes qualités, ne déploya un caractère plus énergiquement trempé, ne fit éclater plus d'intrépidité et de persévérance. Car c'était l'œuvre de Dieu que le gentilhomme Saintongeois avait eu la conviction d'accomcomplir, lorsque la croix sur le cœur et le regard au ciel, il descendit les degrés du château de ses pères pour s'enfoncer dans les solitudes américaines. En portant pendant plus de trente-cinq ans le fardeau de notre avenir, l'âme déchirée par les soucis, les fatigues et les obstacles sans nombre, il sut toujours rafraîchir son front brûlant et baigné de sueurs aux sources pures et limpides de la Foi."

Je continue la citation :

"A l'exemple de leur chef, tous menaient la conduite la plus édifiante et s'approchaient régulièrement des sacrements de l'Eglise. Pour rappeler plus souvent à chacun la pensée du ciel, Champlain établit la coutume si pieuse et si touchante, conservée jusqu'à nous, de sonner l'*Angelus* trois fois par jour. L'intérieur du fort ressemblait plus à une communauté religieuse qu'à une garnison. La lecture se faisait régulièrement à chaque repas ; au dîner, on lisait quelque livre d'histoire, au souper, c'était la vie des Saints. Une douce et fran-

che gaité assaisonnait les moments de loisir ; et, chaque soir, le vénérable patriarche de la colonie rassemblait tous ses enfants dans ses appartements pour réciter la prière en commun et faire l'examen de conscience.

" Telle était la vie des premiers colons. L'Eglise, dont la jeunesse se renouvelle comme celle de l'aigle, ramenait ici l'âge d'or de ses années primitives."

La dernière moitié de cette citation n'a peut-être pas été communiquée à MM. Chevré et Le Cardonnel ; mais en tous cas, toutes ces lignes sont bien de vous.

Or, il y a un an environ, pendant une réunion du sous-comité des inscriptions, tenue chez Monseigneur Laflamme, vous vous êtes levé tout-à-coup et vous avez déclaré que le motif religieux n'était pour rien dans l'œuvre de Champlain, partant que l'on avait tort de parler ou de tant parler de sentiments de foi et de piété du fondateur de Québec dans l'inscription que l'on était à discuter. Après cette déclaration, qui a pris tout le monde par surprise, vous êtes sorti immédiatement, évitant ainsi toute discussion.

Vous vous êtes attaqué au fond, puis ensuite à la forme de l'inscription présentée par l'abbé Lindsay, et vous avez même critiqué certaines modifications au projet primitif que vous aviez vous-même suggérées.

Pour vous complaire, on a retouché l'inscription alors encore sur le métier, mais la note religieuse et française y est restée.

C'est cette inscription, adoptée unanimement par le sous-comité des inscriptions, que l'on n'a pas voulu examiner vendredi. Vous vous être prononcé avec la majorité contre toute inscription latine : nous nous inclinons devant cette décision et nous nous déclarons bien battus.

Après cela, où prenez-vous le courage de venir poser en victime... en victime de la minorité !

Croyez-m'en : abandonnez cette attitude. Une nouvelle édition de la fable du loup et de l'agneau n'ajouterait rien à la couronne qui ceint votre front, et ne pourrait que nuire à la cause de la délicatesse et de la franchise qui doit être chère à tout homme revêtu de votre caractère.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble serviteur,

ERNEST GAGNON.

Québec, 31 octobre 1897.

Monsieur Ernest Gagnon, Québec.

Monsieur,

Il me sera facile de répondre, et en très peu de mots, à votre longue épître. C'est précisément parce que j'ai la plus grande admiration pour Champlain que je crois qu'il faut être très difficile sur le choix d'une inscription. J'ai répété plusieurs fois à la séance que si l'on proposait une inscription latine qui pût soutenir la comparaison avec celle du monument voisin de Montcalm et Wolfe, je l'accepterais pour ma part. Mais celle qu'on a présentée ne souffre pas, selon moi, cette comparaison ; et j'ai eu le soin de consulter pour cela des personnes qui savent le latin tout aussi bien que qui que soit du Comité. Du moment qu'on n'en présentait pas d'autre, j'en ai conclu qu'il valait mieux une simple inscription en anglais et en français. Voilà tout. Pourquoi m'a-t-on traîné malgré moi dans ce Comité ? On pouvait si bien se passer de moi. Aujourd'hui on aurait l'inscription :

Summo viro
Samuel Champlain

Quant à l'autre inscription, vous n'aviez qu'à la rejeter après examen, si vous ne goûtiez pas le latin de Léon XIII. Cela n'aurait pas rendu meilleure la première.

Veuillez agréer mes salutations.

H.-R. CASGRAIN, Ptre.

J'en viens maintenant à l'inscription française du monument. Voici le premier projet qui fut proposé au Comité :

Samuel de Champlain
né à Brouage, en Saintonge, vers 1567 ;
servit, durant la Ligue, dans les armées du Roi
en qualité de Maréchal des logis ;
visita les Indes-Occidentales de 1599 à 1601 ;
séjourna en Acadie de 1604 à 1607 ;
fonda Québec en 1608 ;
explora le pays des grands lacs ;
commanda plusieurs expéditions contre les Iroquois
de 1609 à 1615 ;
d'abord Lieutenant des Vice-Rois de la Nouvelle-France,
puis nommé Gouverneur en 1628 ;
mourut à Québec, dans le fort Saint-Louis,
le 25 décembre 1635.

La faiblesse de rédaction de l'inscription qui précède ne peut manquer de frapper quiconque a étudié la vie et les voyages de Champlain. Quoi de plus insuffisant, en particulier, que ce passage : " visita les Indes-Occidentales....., séjourna en Acadie ! Visita les Indes !..... comme si Champlain n'avait fait que d'y laisser sa carte de visite ; séjourna !... Mais non ; il fit bien autre chose que de séjourner. De 1599 à 1607, il explora les Indes et l'Acadie, en consignant ses observations dans les pages que l'on connaît.

A la demande de M. Chauveau, je fis la rédaction qui suit de l'inscription, qui a été adoptée sans modification, et qu'on peut lire aujourd'hui sur le monument Champlain. La traduction anglaise a été faite par le Dean Norman, recteur de l'église anglicane de Québec.

Samuel de Champlain
né à Brouage, en Saintonge, vers 1567 ;
servit à l'armée sous Henri IV
en qualité de maréchal des logis ;
explora les Indes Occidentales de 1599 à 1601 ;
l'Acadie de 1604 à 1607 ;
fonda Québec en 1608 ;
découvrit le pays des grands lacs ;
commanda plusieurs expéditions contre les Iroquois
de 1609 à 1615 ;
fut successivement lieutenant-gouverneur et gouverneur
de la Nouvelle-France
et mourut à Québec, le 25 décembre 1635.

L'opinion est faite maintenant sur le monument de Champlain. On a pu en juger aux fêtes de son inauguration : le public en masse en a été content. Ceux qui ne le sont pas n'osent guère le dire tout haut. C'est la meilleure réponse aux reproches et aux invectives, dont on m'a gratifié pour avoir enseveli l'oraison latine de M. Lindsay.

Les petits incidents consignés dans ces Notes ont été pour moi un sujet d'observations dont j'ai fait mon profit. J'ai appris une fois de plus à distinguer de la foule un homme d'esprit, qui a du monde : chaque fois que j'ai rencontré depuis lors M. Chapais, il s'est montré à mon égard le gentilhomme qu'il a toujours été, courtois, aimable comme si nous

n'avions pas eu ensemble la moindre passe-d'armes. Le saint homme, Ernest Gagnon, au contraire, qui avait coutume de m'arrêter souvent dans la rue pour causer, m'évite, ou passe en détournant la tête, *genus irritabile*.

M. Lindsay est plus convenable, mais froid, très froid. Lui qui m'invitait fréquemment à sa table n'est pas prêt de me prier. Sa dignité a été évidemment offensée : songez que c'est un ancien directeur de collège, et qu'il est chapelain de l'antique monastère des Ursulines. Homme d'une valeur réelle, il a eu la malchance de ne jamais commander qu'à des écoliers ou à des nonnes, dont il est l'oracle.

Mon refus d'admirer quand même a été pour lui comme un coup de canne en plein visage, dont il gardera longtemps la cicatrice.

Disons entre nous, qu'il y a bien trop de membres du clergé à qui l'habitude de voir tout se courber devant eux, a donné cette morgue qui les rend incapables de supporter la moindre contradiction. Ce défaut est beaucoup moins fréquent chez les laïques qui trouvent plus souvent quelqu'un pour leur répondre.

1007X9

38